



SNTRS-DR2

Participons massivement à l'assemblée générale
de l'AURA vendredi 6 juillet de 13h à 14h
**L'accès des personnels au restaurant
administratif du ministère est en jeu**



BIS Sorbonne

Le SNTRS-CGT de la DR2-Paris B et la Fercsup BIS Sorbonne appellent tous les personnels du CNRS, des universités et des autres EPST usager-e-s du restaurant administratif du ministère sur le site Descartes à participer à la prochaine Assemblée générale de l'Aura.

L'Audit décidé par le bureau de l'Aura conduira-t-elle à son externalisation?

En effet, comme nous l'avons déjà dénoncé par voie de tracts et pétitions, nous considérons que le bureau de l'Aura (l'association de personnels gérant le restaurant administratif du site Descartes), par ses décisions, envoie le restaurant dans le mur.

- **Ces choix plus que contestables pourraient avoir pour conséquences à terme l'externalisation du restaurant vers un restaurateur privé.** L'aubaine est trop bonne pour les différentes tutelles, qui ne vont pas hésiter longtemps avant de remettre en cause un restaurant autogéré par les personnels.
- **Pour les personnels des EPST, des universités ou du collège de France, il n'est pas sûr que l'accès au restaurant soit maintenu.** Les premiers plans de rénovation du restaurant prévoient ainsi une réduction de moitié du nombre de rationnaires (de 1000 aujourd'hui à 500 « demain »).

Tout cela a été confirmé lors du dernier conseil d'administration de l'Aura du 6 juin, où siègent vos élus SNTRS-CGT. Ce conseil d'administration est systématiquement contourné : de nombreuses décisions importantes sont prises en bureau, ce que nous dénonçons également car le CA devrait être consulté.

Le SNTRS-CGT en lien avec la CGT Educ'action administration centrale a lancé il y a un mois une pétition de soutien aux personnels de l'AURA, en dénonçant le plan social : licenciements de 4 agents, mis en œuvre par le bureau de l'association. Le lendemain, la direction de l'AURA a diffusé depuis l'adresse qu'elle utilise pour communiquer avec les usagers du restaurant un message où elle demande à la CGT d'aller « *s'agiter ailleurs* ».

Sans vouloir polémiquer mais **pour permettre à l'ensemble des agents de s'informer le plus complètement possible, nous souhaitons vous apporter des précisions sur le contexte et la situation de l'AURA.**

Déjà 6 suppressions de poste avant les 4 licenciements économiques

Le rapport moral et financier de l'AURA de juin 2017 relatif à la situation de l'association sur l'année 2016 est le dernier document dont nous disposons. Il fournit cependant des éléments pour apprécier la situation actuelle de l'association. Au 31 décembre 2016, l'Aura comptait 24 salariés. Depuis, de nombreux départs ont été constatés : 2 départs en retraite, 2 ruptures conventionnelles, 1 démission, 1 licenciement pour faute grave. **Ces 6 départs n'ont été que partiellement remplacés.**

A ceux-là viennent s'ajouter les 4 licenciements économiques. Il est à noter que cette procédure de licenciement

n'a pas été discutée avec les administrations subventionnant l'AURA, ni côté ministère ni côté CNRS. Le bureau de l'AURA ne répond donc pas à une injonction de l'administration, il prend pleinement la responsabilité de cette décision. La délégation paris B du CNRS est d'ailleurs écartée de toutes les décisions et n'est plus invité comme avant, alors qu'elle a validé le principe d'une participation à des travaux de rénovation. **Pour la CGT, le bureau de l'AURA aurait dû négocier avec les tutelles pour obtenir une subvention complémentaire permettant de couvrir le déficit.**

Une procédure onéreuse

[L'annonce de nouvelles embauches et le recours à des intérimaires](#) pour pallier le manque d'effectif laisse supposer des licenciements inutiles voire abusifs. **Et le recours aux intérimaires ajouté au coût des licenciements annoncé initialement à 42000 euros vont creuser encore et toujours le déficit.**

Une procédure de licenciements décidée dans des conditions peu transparentes

Ce plan de licenciements économiques a été acté uniquement par le bureau et la présidente de l'AURA. **Le conseil d'administration n'a pas été associé à cette décision** ; il n'a d'ailleurs pas été réuni entre la fin de l'année 2017 et juin 2018. [Les élus SNTRS-CGT au conseil d'administration de l'AURA](#) se sont opposés à cette décision lors du dernier CA.

Une procédure de licenciements qui cible, de façon étonnante, les 4 salariés syndiqués

Le bureau de l'AURA a annoncé que ces licenciements se feraient selon des critères objectifs pour déterminer les salariés qui se verraient contraints de quitter l'association. Les 4 salariés sous le coup de ce licenciement économique, étaient connus et appréciés de tous. **Tous les 4 sont chargés de famille et parmi les plus anciens salariés de l'association.** Ils n'auraient pas dû être ciblés prioritairement par cette vague de licenciements.

Leur seul défaut serait-il d'avoir contesté la nouvelle organisation du travail en novembre ? Ou d'avoir demandé l'appui de la CGT et décidé de se syndiquer ? La discrimination syndicale n'a jamais été acceptable, mais dans une association autogérée par les personnels, elle est plus encore inadmissible !

Diminuer les effectifs, un choix qui interroge sur l'avenir de la qualité de la restauration

La direction de l'AURA invoque la recherche de produits de qualité pour justifier de nouvelles dépenses et la nécessité de ces licenciements. Or le licenciement du chef pâtissier pose une vraie question de qualité. La suppression du poste de chef pâtissier de l'AURA a été en effet justifiée par **le recours désormais à des desserts surgelés**, est-ce vraiment la restauration que nous souhaitons et le virage qualitatif promis par l'AURA ?

Par ailleurs, avec les départs non remplacés et 4 licenciements économiques, l'AURA ne dispose plus que de 17 salariés, ce qui devient très problématique pour faire tourner un restaurant de la taille de l'AURA qui accueille plus de 750 usagers par jour. Si le ratio d'encadrement en 2016 était de 1 salarié pour 35,5 usagers, il est maintenant **d'un salarié pour 48 usagers** ce qui engendre mécaniquement un surcroît de travail pour les 17 salariés restants. Un recours systématique à l'intérim risquerait d'alourdir considérablement les charges de personnel.

Ce que la CGT revendique

- **La restauration sociale autogérée**, c'est-à-dire gérée directement par une association des personnels, est pour nous un acquis essentiel des agents auquel nous sommes attachés et que nous comptons défendre fermement. Elle doit se faire dans le respect des conditions de travail des personnels de restauration.
- **Le maintien de l'accès des personnels « extérieurs » (EPST, Collège de France, universités) au restaurant** : c'est l'augmentation de sa fréquentation, par une meilleure qualité, qui permettra de sortir du déficit, pas l'inverse!
- **Des subventions supplémentaires des différentes tutelles pour financer les travaux de rénovation** : nos employeurs ont l'obligation de nous fournir un accès à une restauration de qualité.

Pour retrouver toute la chronologie autour de l'AURA

- signez massivement [la pétition adressée au bureau de l'AURA](#) : vous avez déjà été 413 à l'avoir signée ! **On continue !**
- Pétition des salariés de l'AURA de novembre 2017 dénonçant leurs conditions de travail
- [Tract d'information aux usagers](#) du SNTRS-CGT et de la CGT Educ'Action Administration centrale.